



ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

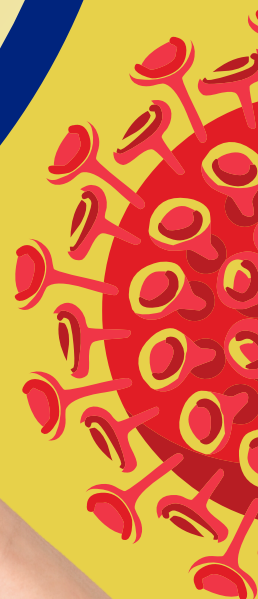
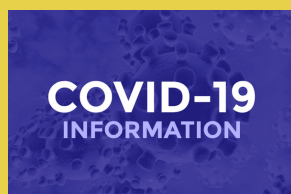
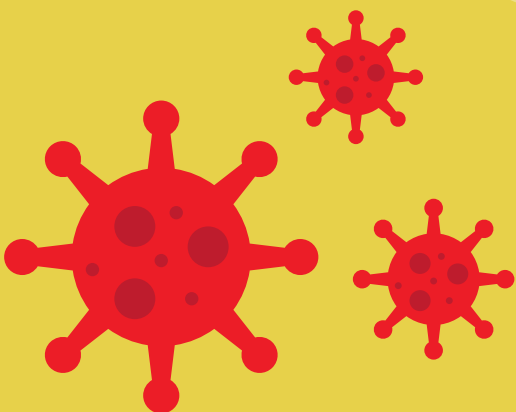
COLLEGE GEORGES TEXIER

4 RUE DU PROFESSEUR TEXIER
17400 SAINT-JEAN D'ANGELY
05 46 32 04 13
ce.0171118y@ac-poitiers.fr

Plan DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

21

22



COVID-19
INFORMATION

www.college-textier.fr

UNE ORGANISATION ADAPTEE À LA CRISE SANITAIRE

Un protocole national décliné en 4 niveaux

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Hybridation au lycée selon le contexte local	• Cours en présentiel en école primaire • Hybridation pour les élèves de 4^e et 3^e avec jauge à 50 % • Hybridation au lycée avec jauge à 50 %
Protocole sanitaire	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter du collège (droit commun en extérieur) • Limitation des regroupements importants • Désinfection des surfaces fréquemment touchées une fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire (droit commun en extérieur) • Limitation du brassage par niveau obligatoire • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur et en extérieur pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et par classe pendant la restauration dans le 1^{er} degré • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire, si possible, après chaque repas
Activités physiques et sportives	• Pas de restriction à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur dans le respect d'une distanciation de 2 mètres	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur pour les activités de basse intensité compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	• Activités physiques et sportives autorisées uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	• Écoles : fermeture de la classe dès le 1^{er} cas et poursuite des apprentissages à distance • Collèges et lycées : - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			

L'ORGANISATION AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT

les règles sanitaires communes aux 4 niveaux



Désinfection renforcée des locaux et des matériels plusieurs fois par jour

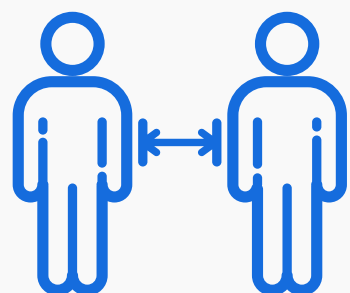


Désinfection des mains avec une solution hydro-alcoolique plusieurs fois par jour
A l'arrivée au collège, après le passage aux toilettes, avant et après le repas, à l'entrée en classe au minimum.



Port du masque **obligatoire** pour les élèves et les personnels dans les **espaces intérieurs**.

Port du masque **obligatoire** dans les **espaces extérieurs** aux niveaux 3 et 4



Respect d'une distance de **1 mètre obligatoirement** entre les personnes tant dans les **espaces extérieurs** que dans les **espaces couverts**

L'ORGANISATION AU NIVEAU DE L'ETABLISSEMENT

les règles sanitaires communes aux 4 niveaux



Aération des locaux renforcée.

- > Avant les cours du matin : 15 mm minimum
- > A chaque interclasse : 5 mm
- > Aux récréations : 10 mm
- > Pendant la pause méridienne
- > Après les cours : 15 mm minimum

L'aération des classes est de la responsabilité des personnels enseignants. Elle est obligatoire et contribue à freiner la propagation du virus.



Le repas des élèves sera organisé **par classe obligatoirement** quelque-soit le niveau.

Passage au self à partir de 11 heures 30.

Les cours pourront être adaptés en fonction de la situation sanitaire

Le repas des personnels est à privilégier au sein du restaurant scolaire. A défaut, il peut être pris dans la salle des professeurs ou dans la salle Aquarium en respectant la **distanciation physique nécessaire et la désinfection des lieux** après le repas

LA GESTION DES CAS POSITIFS OU CAS CONTACTS



le tracing contact



Dès la connaissance d'un cas positif dans la classe, le **protocole de tracing contact** se met en place :

- > Repérage des élèves qui ont été en contact avec le cas positif
- > Le cas positif doit respecter une **période d'isolement de 14 jours** et se fait tester avant de revenir dans l'établissement.
- > Le cas contact doit respecter une **période d'isolement de 7 jours s'il n'est pas vacciné**. Il doit bien sur se faire tester par un test PCR.



La situation de l'élève " Cas contact " qui est vacciné :

L'élève cas contact sera dans un premier temps **isolé chez lui**.

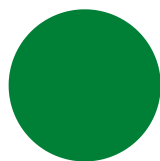
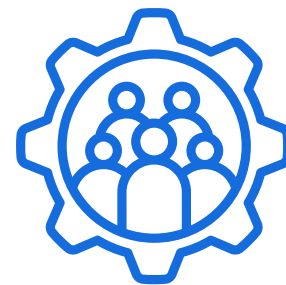
Après transmission de la liste des personnes qui ont été en lien avec le cas positif, **la Caisse Primaire d'Assurance Maladie indiquera le nom des élèves qui ont été vaccinés**. A partir de ce moment, **l'élève pourra réintégrer sa classe**.

Cette procédure pourra prendre quelques jours.



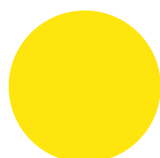
Nous ne pouvons pas connaître le statut vaccinal des élèves. Les familles pourront transmettre l'attestation de vaccination mais l'autorisation de retour en classe ne sera donnée que par la CPAM ou l'ARS.

LA GESTION SELON LES NIVEAUX DE LA SITUATION



Niveau 1

>>> **Fonctionnement quasi-normal**



Niveau 2

>>> **Limitation des brassages par niveau.**

>>> **Respect d'une distance physique de 2 m en EPS**



Niveau 3

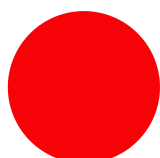
>>> **Port du masque obligatoire en extérieur**

>>> **Sectorisation de la cour de récréation avec 2 entrées distinctes**

>>> **Mise en place d'une classe, une salle :**

- Elèves de 6ème : Salles du 2nd étage du bâtiment B
- Elèves de 5ème : Salles du 1er étage du bâtiment B
- Elèves de 4ème : Salles de sciences et techno
- Elèves de 3ème : Salles de permanence, arts et informatique
- Elèves de Segpa dans une salle dédiée.

>>> **Activités en EPS réduites en intérieur**



Niveau 4

>>> **Port du masque obligatoire en extérieur**

>>> **Sectorisation de la cour de récréation avec 2 entrées distinctes**

>>> **Mise en place de l'**hybridation** pour les élèves de 4ème et de 3ème avec une semaine en présentiel (50 %) et une semaine en distanciel (50 %)**

>>> **Les élèves de 6ème et de 5ème suivent les cours en présentiel**

>>> **Maintien d'une classe, une salle :**

- Elèves de 6ème : 2nd étage du bâtiment B
- Elèves de 5ème : 1er étage du bâtiment B
- Elèves de 4ème : Salles de sciences et techno
- Elèves de 3ème : Salles de permanence, arts et informatique
- Elèves de Segpa dans une salle dédiée.

>>> **Activités en EPS interdites en intérieur**

L'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

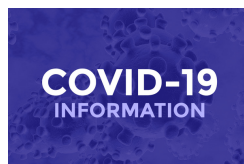


Une organisation centralisée autour de l'application Pronote

<https://0171118y.index-education.net/pronote/>



- **SUIVI DE LA SCOLARITE DES ELEVES CAS POSITIFS OU CAS CONTACTS :**
 - Les professeurs déposeront les contenus des cours sur Pronote afin que les élèves isolés puissent suivre le cours à distance
 - Les élèves pourront déposer les activités à faire directement sur Pronote
 - Les élèves pourront poser des questions directement via Pronote
- **SUIVI DE LA SCOLARITE DES ELEVES DE 4EME OU DE 3EME PENDANT LE NIVEAU 4 :**
 - Les professeurs déposeront les contenus et activités que les élèves auront à réaliser durant la semaine
 - Ces activités seront corrigées la semaine suivante lorsque l'élève viendra en classe
 - Les professeurs pourront proposer des cours en visioconférence via l'application " ma classe à la maison". Cette règle est laissée au choix des professeurs.
- **AIDE POUR LES EQUIPEMENTS INFORMATIQUES**
 - Vous ne disposez pas d'équipements informatiques, le collège, via le département de la Charente Maritime, peut mettre à disposition un ordinateur ou une tablette. N'hésitez pas à nous contacter.
- **UNE FORMATION A L'UTILISATION DES FONCTIONNALITES DE PRONOTE :**
 - Une formation sera proposée dès le début de l'année à tous les élèves.
- **UNE FORMATION A DESTINATION DES PARENTS D'ELEVES**
 - Une formation sera proposée aux parents d'élèves pour découvrir le fonctionnement de Pronote.
- **UNE COMMUNICATION SPECIFIQUE SERA MISE EN PLACE POUR INFORMER LES RESPONSABLES LEGAUX**





ACADÉMIE
DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLEGE GEORGES TEXIER

4 RUE DU PROFESSEUR TEXIER
17400 SAINT-JEAN D'ANGELY
05 46 32 04 13
ce.0171118y@ac-poitiers.fr

Plan DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

21

22

COVID-19
INFORMATION

www.college-textier.fr